

Chroniques et nouvelles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **75 (1930)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le budget militaire pour 1930. — Les premières armes de M. le Conseiller fédéral Minger, chef du département militaire fédéral. — La commission parlementaire « des rognures » et le crédit pour l'aviation. — Une controverse au sujet des aumôniers militaires. — Genève, cité internationale.

Voici, comparée aux comptes de 1928 et au budget pour 1929, la récapitulation générale du budget militaire fédéral pour 1930 :

	1928 comptes	1929 budget	1930 budget
Administration centrale	2 915 677	2 982 627	3 062 086
Instruction de l'armée	52 466 635	51 402 908	52 022 823
Equipement de l'armée	19 771 589	19 840 617	20 561 205
Chevaux	6 601 164	6 769 697	5 486 448
Fortifications	1 781 715	1 854 491	1 880 365
Service des communications	3 592 262	3 864 987	3 891 336
	<u>87 129 042</u>	<u>86 715 327</u>	<u>86 904 264</u>

Comme on le voit par les chiffres, les augmentations intéressent principalement l'instruction et l'équipement de l'armée. Elles intéressent aussi les traitements et allocations. Il y a une diminution de la dépense pour chevaux, ou plutôt une compensation de recette qui provient de la vente des chevaux et des indemnités de louage, recette devisée 1 373 900 fr.

Pour le surplus, nous pouvons renvoyer le lecteur à la chronique suisse de janvier 1929 ; les commentaires de celles-ci sur le budget pour 1929 valent pour 1930. Constatons seulement que la nouvelle année verra la récupération finale des recrues de l'âge légal. Seront recrutés les jeunes gens nés du 1^{er} octobre 1910 au 31 décembre 1911. Et constatons encore que les manœuvres de division seront exécutées par la 1^{re} et par la 3^e division. A la 2^e, cours de détail dans le cadre du régiment.

* * *

Cela dit, que sera l'an neuf ? Le nouveau chef du Département militaire, M. le Conseiller fédéral Minger, va mettre en œuvre la commission parlementaire dite « des rognures ». Il s'agit, comme on sait, de rechercher où des économies pourraient être apportées aux dépenses militaires. Nous ne commettrons pas l'incongruité de

pronostiquer un faible résultat de cette recherche, avant même le début des travaux de la commission. Nul ne saurait être mieux placé qu'elle pour mener à bien l'œuvre qui lui est assignée. Nous confessons quelque scepticisme, voilà tout. Mais si elle trouve où rogner des superflus d'une relative importance sans empiéter sur ce qui est nécessaire, l'armée n'aura pas à s'en plaindre.

Une deuxième occasion de fourbir ses premières armes est procurée à M. le Conseiller fédéral Minger par le crédit extraordinaire en faveur de l'aviation. Pour apprécier l'opportunité de ce crédit, le Conseil des Etats a désigné une assez nombreuse commission qui commencera à siéger dans le courant du présent mois de janvier. Le Conseil national suivra, et, sauf imprévu, les Chambres fédérales se prononceront en mars.

Le crédit doit être consacré partiellement à la fabrication de 60 appareils de chasse du type Dewoitine 27. Ce seront sûrement de bons appareils, si l'on en croit M. Dewoitine lui-même qui ne croit pas être mal servi en commandant aux Ateliers de Thoune les appareils que des circonstances ne lui permettent pas de construire assez promptement dans ses propres ateliers. On a si fort critiqué, il y a quelque temps, les usines de Thoune, qu'il est juste de relever ce qui appartient à leur actif.

Il est assez probable que le crédit sera voté par les Chambres fédérales. Il ne serait refusé que si, à dire d'experts compétents, il pouvait paraître opportun d'attendre des constructions nouvelles, au cas où les informations de politique extérieure laisseraient admettre qu'il n'y a pas péril en la demeure. Ce cas réservé, la question est toute de principe. En l'état actuel de ses exigences, la défense nationale peut-elle ignorer l'importance croissante de la lutte dans les airs ? Si elle ne doit pas l'ignorer, la question est tranchée ; il ne reste qu'à examiner la limite que nos ressources financières peuvent nous imposer.

Aujourd'hui déjà, avant même l'étude d'un problème qui appartient en première ligne à des techniciens, la presse d'extrême-gauche fait feu de toutes pièces contre la proposition de crédit. Cela est naturel de la part d'un parti qui a inscrit en tête de son programme politique, la suppression de la défense nationale. Mais une attitude aussi simpliste n'est pas celle à laquelle se résoudront ceux qui, soucieux de cette défense, tiennent à l'assurer de la meilleure manière possible.

* * *

Le *Semeur vaudois* a publié de nombreux articles sur l'*Eglise et l'armée*, *La lutte pour la paix*, etc. L'un d'eux, signé d'un jeune pasteur, M. Jean Secrétan, relève avec raison, et un brin d'indigna-

tion aussi, les exagérations auxquelles on aboutit quand on perd la terre du pied et les humains de vue. Il relève un passage d'une brochure d'un autre pasteur, M. R. Liechtenhan. Le voici :

« N'hésitons pas à le dire : pour nous autres pacifistes, le triomphe de la paix est un but plus élevé et plus saint que le maintien de la Suisse. Si on ne pouvait supprimer la guerre qu'au prix de notre indépendance, notre devoir de chrétiens serait d'accepter cette alternative, dussent nos cœurs de patriotes en saigner douloureusement. »

Commentant ce passage, M. Jean Secrétan écrit : « Le mot de patriotes sonne étrangement dans cet appel ; dans tous les cas, nous sommes fixés : périsse la Suisse, plutôt que l'idéal de nos pacifistes chrétiens ».

En effet, nous sommes fixés, mais on peut ajouter que la conclusion de M. Liechtenhan est logique. Dès que les pacifistes dits chrétiens posent en dogme l'interdiction de défendre ses proches en utilisant des moyens efficaces de défense, l'alternative entre ce que M. Liechtenhan appelle le « devoir chrétien » et ce que le citoyen appelle plus simplement « son devoir » sans épithète, est posée. Il en est bien ainsi : ou vous voulez vivre ; dans ce cas, vous acceptez la légitime défense ; ou vous répudiez la vie, et votre conscience chrétienne s'accommode de la pensée d'abandonner votre prochain à la mort ; dans ce cas, vous répudiez la légitime défense et vous livrez, au nom de Dieu, qui d'ailleurs ne vous a pas mis dans sa confiance, votre patrie, qui est aussi celle de vos concitoyens.

Le raisonnement tient ; au point de vue de la logique, il n'y a rien à y reprendre. Au point de vue de la morale, c'est une autre question. M. Liechtenhan et ceux qui partagent son opinion se déclarent chrétiens, mais ils sont profondément immoraux.

* * *

Le *Semeur vaudois*, ou du moins un de ses collaborateurs qui signe A. M.-L., rompt une lance contre les aumôniers. Il voudrait les remplacer, « si l'on maintient l'institution des cultes militaires », par des soldats, pasteurs de leur profession civile, que l'on sortirait du rang à cette occasion.

On retrouve ici une erreur fondamentale du mouvement pacifiste, ne voir l'armée qu'en temps de paix. C'est l'erreur qui entache, par exemple, la proposition de service civil à mettre à la disposition de ceux auxquels répugne le service militaire.

Les aumôniers, comme les combattants, sont prévus pour la guerre, non pour la paix, pour la guerre pendant laquelle leur prin-

cipale obligation n'est plus le culte dominical, mais ce que le langage ecclésiastique appelle la cure d'âme, laquelle s'exerce à l'infirmerie, à l'hôpital, dans la tranchée aussi, auprès des blessés, des mourants. Pour cette cure, on ne sortira pas du rang le fusilier, le mitrailleur dont le devoir est ailleurs et qui, aux yeux des camarades, deviendrait un simple embusqué ; on s'adressera à l'aumônier dont la mission et le constant dévouement rehausseront l'autorité, à l'aumônier qui appartient à l'état-major du régiment, que le soldat voit l'accompagnant dans les longues et dures marches, qu'il connaît non pas comme son camarade du rang, inconnu hors de sa section ou de sa compagnie, mais qui appartient à tout le régiment.

M. A. M.-L. parle des brocards des soldats à l'adresse des aumôniers. J'ignore s'il a vécu la vie du cantonnement. Si oui, il doit savoir que les brocards de la troupe ne sont pas réservés aux seuls aumôniers, que des chefs de tous grades en ont aussi leur part, celle que leur valent certains travers, ou un incident quelconque, mais qu'il y a une marge, une large marge entre le brocard, d'une part, et, d'autre part, l'indiscipline ou même une simple absence de respect. Pour ma part, en temps de paix, j'ai toujours constaté les grands services que l'aumônier rend dans un corps de troupes, et je suppose qu'en temps de guerre, aidé précisément par la situation spéciale qui lui est faite, et par la confiance particulière dont l'entoure son chef, il serait en mesure d'en rendre de plus grands.

Que messieurs les pasteurs en soient convaincus, les chefs militaires réfléchissent aussi à ce qui est de l'intérêt de leur troupe ; ils ne se permettront pas d'intervenir dans la question du costume que l'ecclésiastique doit porter dans son service d'église, robe, surplis ou redingote ; c'est un objet d'ordre intérieur dont l'Eglise seule est juge. Perdraient-ils de leur influence s'ils observaient la même discrétion dans l'appréciation d'objets qui ne sont pas non plus de leur ressort ?

* * *

Qu'y a-t-il de fondé dans la rumeur qui a couru d'une étude entreprise dans les bureaux de la Société des Nations pour faire de Genève une cité internationale indépendante de la Confédération suisse ? Il nous plaît de croire que ces rumeurs sont sans fondement. Mais il est permis de confesser une inquiétude quant on apprend que les Sociétés patriotiques de Genève ont protesté auprès du Conseil fédéral contre un semblable projet. Ce serait donc qu'il y a « quelque chose ». Une interpellation aux Chambres fédérales et au Grand Conseil de Genève ferait sans doute la lumière sur cet objet.

CHRONIQUE FRANÇAISE*(De notre correspondant particulier.)*

Le budget de la guerre pour 1930.

Qu'on évite de s'y méprendre ! Cette année encore, tout comme les années précédentes, à la vivacité des querelles engagées à la tribune de la Chambre, au moment de la discussion du budget de la guerre, on pourrait croire que notre pays, justement las de la guerre, aspire de toute la voix tonitruante de ses représentants parlementaires, à une paix de désarmement.

Ce n'est pas vrai. Radicaux et socialistes, qui mènent ensemble la bataille, voient dans ces querelles un expédient de lutte contre le cabinet actuellement au pouvoir. Supposez-les nantis à leur tour de la direction des affaires de la France ; vous pouvez être certains qu'ils feraient peut-être quelques innovations plus ou moins heureuses dans l'ordre social, mais qu'au point de vue militaire, ils continueraient, sans broncher, l'œuvre entreprise par leurs prédécesseurs.

Cela, parce qu'il est impossible de faire autrement et le pays n'admettrait à aucun moment que sans plus de garanties que celles que nous offrent des accords internationaux toujours susceptibles d'être traités en « chiffons de papier », on jetât bas l'armature de notre propre sécurité.

Ce qui le prouve bien, c'est que ces partis d'opposition ont chacun un stock d'organismes militaires auxquels ils accordent une prédilection marquée et qu'ils proposent de substituer aux institutions actuellement en vigueur. Certes, ces dernières ne sont point à l'abri de toute critique et ici-même, je n'hésite pas, au fil de ces chroniques mensuelles, à en signaler les lacunes ou les faiblesses. Mais ces institutions, puisqu'on les a votées, ont pour elles de donner satisfaction à la plus grande partie — mettons au moins la moitié plus un — des citoyens français ; elles ont pour elles qu'on vient laborieusement de les mettre en place et qu'avant de songer à les remplacer par de nouvelles, encore convient-il de se rendre honnêtement compte de leur rendement. Il avait fallu près d'un quart de siècle pour que fussent réalisées, dans toutes leurs conséquences, les lois militaires de 1872-75. Donnons-nous un délai analogue pour juger à ses résultats pratiques le statut nouveau qui, d'ailleurs, ne fonctionne point encore régulièrement dans tous ses détails.

L'armée que nous nous sommes donnée est une armée chère. On l'avait dit à l'avance ; il ne faut point se lasser de le répéter. Toute réduction dans la durée du service doit être compensée par une éléva-

tion de crédits si l'on veut maintenir l'organisation en condition d'efficacité suffisante. Pour 1930, le budget de la guerre s'élève à 6 073 millions, ce chiffre total étant, pour la première fois, présenté sous trois rubriques distinctes : dépenses concernant la métropole, 4 310 millions ; crédits destinés à la défense des territoires d'outre-mer, 1 763 millions ; enfin, à part, compte spécial de l'armée du Rhin qui prévoit une dépense remboursable de 426 millions.

Ces chiffres, astronomiques si on les compare à ceux du budget de 1913, dénotent cependant une sensible réduction dans nos dépenses militaires. Pour avoir un budget comparable à celui de notre dernier budget régulier d'avant-guerre, nous devrions dépenser aujourd'hui 7 milliards de francs-papier. Ceci pour 440 000 hommes actuellement sous les drapeaux, au lieu des 800 000 que nous possédions en 1914.

Laissez-moi vous donner encore quelques chiffres extraits du rapport si documenté et si clair établi, comme les années précédentes, par l'honorable M. Bouilloux-Lafont, rapporteur à la Commission des finances de la Chambre. La préparation du service d'un an entraîne une augmentation de dépenses de 600 millions qui vont aux militaires de carrière, à la main-d'œuvre civile, à la garde républicaine mobile, et aux convocations de réservistes.

L'entretien des effectifs consomme la moitié des crédits, soit 3 500 millions. L'entretien d'un homme de troupe, 1 fr. 36 par jour en 1914, coûte aujourd'hui 9 fr. 62, ce qui représente le coefficient 7. La solde des officiers est affectée d'un coefficient qui dépasse de peu, pour les officiers subalternes, le coefficient 4, et n'atteint même pas ce chiffre pour les officiers supérieurs.

Le budget de 1930 bénéficie d'une chute d'effectifs de 29 000 hommes, due au passage de l'incorporation à 21 ans au lieu de 20 ans ; elle ne se reproduira pas et représente une économie provisoire de 100 millions. Le rajustement des soldes va exiger 450 millions. Il faudra en outre 450 millions pour loger la gendarmerie, 750 millions pour loger les sous-officiers, 610 millions pour améliorer et créer de nouveaux camps d'instruction, sans parler de la reconstitution de notre matériel de guerre qui exigera 3 milliards pour l'équipement défensif de notre frontière.

Et pour ceux qui méconnaissent le vrai visage de la France, l'accusent de course aux armements et de militarisme, ouvrons les documents établis par la Société des Nations et comparons nos dépenses militaires avec celles de grandes nations étrangères en 1913-14 et 1928-29 :

Grande-Bretagne : 4 420 millions et 5 131 millions, soit une augmentation de 16,6 pour 100 ;

Etats-Unis : 5 055 millions et 8 720 millions, 72 pour 100 d'augmentation ;

Italie : 3 106 millions et 3 564 millions, 15 pour 100 d'augmentation ;

Japon : 1 180 millions et 2 380 millions, augmentation de 101 pour 100 ;

Belgique : 346 millions et 537 millions, augmentation 56 pour 100 ;

Quant à l'Allemagne, sans compter les crédits militaires disséminés dans les budgets des Etats, les 135 000 hommes de la Reichswehr absorbent 7 450 millions de notre monnaie.

Conclusion : la France seule a réalisé une diminution dans le taux de ses dépenses consacrées à l'armée. Voilà ce qu'on ne saurait se lasser de proclamer *urbi et orbi*, pour nous-mêmes et pour les autres.

Ceci posé, je ne saurais mieux donner une idée de l'état d'esprit qui anime le Parlement, en regard du problème militaire, qu'en examinant les principales questions que les divers orateurs ont soulevées à la tribune, au cours de la discussion du budget.

M. Daladier, le fougueux président du parti radical et radical-socialiste, a ouvert le feu. Comme bien on pense, il ne s'est pas montré d'une tendresse exagérée pour les dirigeants actuels de notre armée. Il a discuté, contesté les chiffres et méthodes de calcul du budget. Il s'est élevé contre l'armée de caserne persistante et une bureaucratie formidablement accrue. Cependant, s'il croit à une évolution de la démocratie vers la paix, il n'en estime pas moins que la France, cinq fois envahie en l'espace d'un siècle, doit assurer elle-même sa sécurité. Aussi se préoccupe-t-il particulièrement des fabrications de matériel de guerre. Mêmes préoccupations chez M. Cathala, parlant au nom de la gauche socialiste et radicale, avec, en plus, l'aveu du malaise très réel que nous cause « d'impossibilité de comparer l'armée française, armée de réservistes, à l'armée allemande, armée de métier ».

On attendait avec une certaine curiosité l'intervention de M. Fabry, le sympathique député de Paris, dont la compétence en matière militaire est reconnue par tous les partis du Parlement. Mandaté par le groupe de l'action démocratique et sociale auquel il appartient, il a, dans un discours d'une fort belle tenue, commencé par nous mettre en face de ce paradoxe : le traité de Versailles ayant doté l'Allemagne d'une armée de métier, donc offensive, nous avons, nous, à nous donner une armée défensive, c'est-à-dire très lourde à supporter. M. Fabry veut que la loi d'un an soit appliquée et vive réellement. Pour qu'elle ne soit pas exposée au lamentable échec qu'a connu la loi des 18 mois, il faut réaliser le tout dont se compose notre

statut législatif actuel, savoir : l'aménagement de la frontière, la constitution de troupes de couverture puissamment outillées, enfin l'organisation de toute la nation armée.

La frontière ? Il ne s'agit que d'y établir une première ligne de tranchées et, derrière, des parcs mobiles qui nous permettraient éventuellement d'aveugler une brèche. Comme il faudra bien défendre des points vitaux comme le bassin de Briey, on doit prévoir les forts d'arrêt nécessaires.

La couverture ? Servitude lourde pour notre pays, mais inévitable. De combien d'hommes disposerons-nous ? De 210 000. Encore faut-il qu'ils soient stationnés près de la frontière et non à Bayonne ou à Montpellier. Mais, a fait remarquer M. Fabry, il faut surtout l'entraînement, et qu'il soit permanent pour les troupes.

Nos unités sont actuellement disséminées ; il faut les regrouper. La loi d'un an ne peut nourrir vingt divisions ; il faut en ramener le nombre de 14 ou 12, toutes rapprochées de la frontière. Qu'on rende ainsi la vie à notre armée, on lui rendra en même temps force et confiance.

La couverture est tout ce qu'on peut demander de sérieux au service d'un an. Il importe de la faire forte, puissante, capable de nous préserver avant l'intervention des réserves, du risque d'une invasion nouvelle. On ne peut imposer aux réserves, dès le premier jour, l'épreuve du feu. Il faut donc une couverture solide pour résister au premier choc.

Le matériel ? Il est en pleine évolution. Impossible donc d'établir un programme considérable dont on ne pourrait plus se débarrasser. Il faut ici suivre les progrès de la science en se contentant d'un matériel réduit à des proportions convenables et en assurant tout spécialement la protection anti-aérienne. Quant aux réserves, elles vaudront selon le temps qu'on leur aura donné pour se former.

Telles sont les idées principales qu'a développées M. Fabry et qui lui ont valu des applaudissements à peu près unanimes. On peut dire que M. Fabry est tout à fait à sa place comme président de la Commission de l'armée à la Chambre.

Quelques divagations communistes sur le pacifisme des Soviets de Russie, et M. Maginot, ministre de la guerre, monte à la tribune pour défendre le budget établi par son prédécesseur, M. Painlevé. Il pose aussitôt la question : avons-nous une organisation militaire qui assure notre sécurité ? M. Maginot ne l'a pas dit ; mais on a le sentiment que cette organisation, tout comme à M. Fabry, ne lui donne pas pleine et entière satisfaction. Ce qui la caractérise, selon lui, c'est la diminution du chiffre de nos unités, la réduction du service

militaire, l'obligation d'avoir 106 000 militaires de carrière, la création d'un corps d'agents militaires, le renforcement de la couverture par le rappel des disponibles.

Dans ces conditions, l'armée du temps de paix n'est plus ce qu'elle était autrefois. Elle devient un cadre dans lequel les réservistes sont appelés à jouer un rôle prépondérant en cas de guerre. Mais pour que les réserves ne soient plus exposées à de meurtrières hécatombes, il faut que les citoyens qui les composent fassent des périodes, gênantes peut-être, en tout cas indispensables si l'on ne veut pas revenir à l'idée de métier.

Le ministre a affirmé que le service d'un an serait appliqué dès cette année. Voilà pourquoi, a-t-il ajouté, ceux qui, dans l'ancienne législature, ont voté ce statut, ne peuvent le modifier avant même qu'il ne soit en vigueur ! La loi est votée, le premier devoir est d'en faire un essai loyal. En outre, on ne peut changer à tout moment ; l'armée a besoin de stabilité ; il faut veiller au moral des cadres qui ne peuvent subir de perpétuels changements. Réduire le budget est impossible, il a atteint la limite des compressions supportables. On a proposé de ramener à 12 le nombre des divisions. M. Maginot n'y est point opposé, mais comme il l'a fait remarquer, le moment de procéder à cette réduction n'est pas encore venu : la faire aujourd'hui serait inopportun au premier chef. Au surplus, elle ne permettrait pas de réaliser des économies puisqu'elle ne porterait que sur les cadres qui ne peuvent être licenciés ; car, a ajouté le ministre, si la précarité des situations s'ajoutait à l'instabilité des résidences c'en serait fait du moral de l'armée.

Le chiffre des officiers, tel qu'il est fixé par la loi des cadres, est fonction de l'armée mobilisée bien plus que de l'armée du temps de paix. Quant aux sous-officiers, il n'est pas plus facile d'en réduire le nombre ; ce n'est pas au moment où l'on envisage de créer une armée de métier que l'on peut, par avance, décourager les bonnes volontés.

Il est donc impossible, pour le moment, que la France réduise ses dépenses militaires. Celles-ci ne sont pas hors de proportion avec ses ressources. Certes, elles sont encore élevées ; la prime d'assurance que nous payons contre le risque de guerre pèse lourd dans la balance de notre budget ; mais il faut s'y résoudre, car la France ne veut pas revoir ce qu'elle a vu et elle veut éviter le retour des épreuves qu'elle a traversées.

Et le ministre de terminer sur une note, non pas optimiste, mais qui correspond à la réalité des choses. Avec une organisation comme celle dont il a été question, avec une frontière bien équipée, avec une défense aérienne venant renforcer, compléter notre organisation

fortifiée, nous serons forts contre toute agression et, d'ailleurs l'on hésitera à nous attaquer. Alerter l'opinion est bien ; l'ameuter serait dangereux.

Ce discours de M. Maginot, conjugué avec celui de M. Fabry, donne la note exacte de l'opinion française moyenne en ce qui concerne nos insitutions militaires actuelles. Si on les applique intégralement elles paraissent pouvoir être efficaces ; mais il ne faut pas oublier qu'un organisme quel qu'il soit, militaire ou civil, est une chose vivante, et que le mouvement demeure l'indice le plus réel de la vie.

Attendons-nous donc encore à voir notre armée subir d'utiles et inévitables transformations.

INFORMATIONS

Fortifications à roulettes. — A l'occasion de la discussion, à la Chambre française, des crédits pour l'organisation défensive des frontières, le ministre de la Guerre, M. Maginot, a exposé ce qui suit :

« Une autre caractéristique de ce plan ce sont les *parcs mobiles de fortification*.

» A la vérité, ils sont des réserves de matériel et d'outillage retirés à proximité des organisations qu'ils devront défendre ou à proximité des voies ferrées.

» Ce seront des « sortes de fortifications à roulettes » comme on les a appelées, permettant aux troupes de s'accrocher au terrain. »

Ces paroles du ministre de la Guerre constituent la confirmation officielle de ce que la *Revue militaire suisse* a avancé dans l'article : *Un précurseur, le colonel Julius Meyer* de notre livraison de juin 1929, dont nous rappelons ci-dessous deux passages : « La preuve paraît donc faite que les conceptions tactiques émises par Meyer dès 1891 sur l'emploi des cuirassements mobiles dans le combat défensif et dans la fortification permanente sont entièrement réalisables. Puisqu'elles sont réalisables, on peut considérer comme certain que les tacticiens et techniciens distingués des commissions Guillaumat et Fillonneau en ont tenu compte, et qu'elles joueront un rôle important dans l'organisation défensive des frontières françaises. »

La France qui possède un puissant parc de cuirassements mobiles,